

TIGRANE LE JEUNE SON HISTOIRE ET SES ATTRIBUTIONS MONÉTAIRES*

Dès les origines, les Pères de l'Ordre Mékhitariste ont eu un grand souci, tant de la langue que des monuments de la littérature arménienne. Cet intérêt pour les sources est caractéristique de leur œuvre intellectuelle. Ainsi, dès l'*Histoire d'Arménie* (1784-1788) du Père Mikayel Tcham-tchian, les sources archéologiques et numismatiques sont prises en compte¹. Puis, à l'époque du Père Léonce Ghevond Alishan, lui-même issu d'une famille d'antiquaires de Constantinople, l'intérêt des sources numismatiques se précise². Enfin, à Vienne paraît l'une des premières études sur le monnayage arménien, effectuée par le Père Clément Sibilian, sur la base du médaillier du couvent de Vienne, qui compte plus de vingt mille pièces, datant essentiellement de la période cilicienne³. Le couvent de Venise n'est pas en reste avec un autre médaillier de qualité. De plus, les Pères ont accueilli et soutenu les travaux des numismates arméniens de tout horizon, de Paul Z. Bedoukian (USA) et Khatchadour Mousheghian (Arménie soviétique), par exemple, en leur ouvrant largement les portes de leurs institutions. Nous voudrions rendre hommage à ce sens aigu de l'étude des sources en discutant dans ces pages de la question des monnaies attribuées au prince félon, Tigrane, fils de Tigrane II le Grand.

1 MARC NICHANIAN, *Mik'ayel Tch'amtch'ian et son Histoire des Arméniens*, dans BERNARD OUTTIER – MAXIME K. YEVADIAN – LEVON ZEKIYAN, *Jubilé de l'Ordre des Pères Mékhitaristes. Tricentenaire de la Maison mère, l'Abbaye de Saint-Lazare (1717-2017)*, Sources d'Arménie, Lyon 2017, pp. 97-104.

2 VAHAN OHANIAN, *Père Ghevond (Léonce) Alishan, Poète et historien d'une Arménie radieuse*, dans OUTTIER – YEVADIAN – ZEKIYAN, *Jubilé de l'Ordre des Pères Mékhitaristes*, cit., pp. 113-122.

3 SIMON BABIKIAN, *L'Ordre des Pères mékhitaristes de Vienne*, dans OUTTIER – YEVADIAN – ZEKIYAN, *Jubilé de l'Ordre des Pères Mékhitaristes*, cit., pp. 92-93.

L'étude des frappes des derniers rois du nom de Tigrane appartenant à la dynastie artaxiade présente malheureusement de multiples difficultés⁴. En effet, les numismates sont majoritairement très réservés quant à la question de savoir si Tigrane le Jeune⁵ a pu battre monnaie⁶. La plupart ne lui ont attribué aucun type monétaire⁷, d'autres ont tenté l'exercice, avec, il faut bien le dire, plus au moins de force de conviction⁸. L'argumentation pour une attribution se fonde sur le fait, relativement possible théoriquement, que ce fils de Tigrane le Grand a pu régner deux fois, une fois avec son père, en tant que corégent, la seconde fois, grâce à la décision de Pompée de lui attribuer le royaume de Sophène.

L'examen des textes parvenus jusqu'à nous laisse supposer qu'il a pu théoriquement battre monnaie à cinq reprises:

- i. lors d'une éventuelle corégence avec son père, entre 70 et 69 av. J.-C.;
- ii. lors de sa sédition contre son père, en 67 av. J.-C.;
- iii. lors de l'invasion de l'Arménie par les Parthes, alors qu'il conduisait

4 Voir notre étude sur la reine Erato: ROY ARAKELIAN – MAXIME K. YEVADIAN, *Erato, reine d'Arménie, Une histoire moins incertaine grâce à de nouvelles découvertes numismatiques*, dans «Haigazian Armenological Review», à paraître en 2019.

5 L'épithète de qualité, "le Jeune", est issue des sources antiques qui le qualifient ainsi pour l'opposer à Tigrane II, qualifié d'"Ancien", et au XX^e siècle de "Grand".

6 Par convention, nous reproduisons dès à présent les principaux corpus monétaires auxquels il sera continuellement fait référence:

CAA = PAUL Z. BEDOUKIAN, *Coinage of the Artaxiads of Armenia*, Royal Numismatic Society, Londres (ok)1978.

ACTV = YEGHIA T. NERCESSIAN, *Armenian coins and their values*, Armenian Numismatic Society, n 8, Los Angeles 1995.

HRAC = ANAHIT MOUSHEGHIAN – GEORGES DEPEYROT, *Hellenistic and Roman Armenian Coinage (1st c. BC - 1st c. AD)*, Moneta, vol. 15, Wetteren 1999.

ACCP = FRANCK KOVACS, *Armenian Coinage in the Classical Period*, Classical Numismatic Group, Lancaster 2016.

7 Paul Z. Bedoukian, Yeghia T. Nercessian, Anahit Mousheghian et Georges Depyrot n'ont attribué aucune monnaie à ce prince.

8 CLIVE FOSS, *The Coinage of Tigranes the Great: Problems, Suggestions and a new find*, dans «The Numismatic Chronicle», 146 (1986), pp. 19-66; TURAN GÖKYILDIRIM, *An Artaxiad Coin Hoard from Turkey (1991)*, in *Sevgi Gönül, Hatıra Sayısı*, eds. HALUK PERK – HÜSNÜ ÖZTÜRK, Turkish Numismatic Society, Istanbul 2005, pp. 22-23; FRANCK KOVACS, *Armenian Coinage in the Classical Period*, Classical Numismatic Group, Lancaster 2016.

- une armée d'invasion, en 66 av. J.-C.;
- iv. lorsqu'il aurait été le roi de Sophène, en 66 av. J.-C.;
- v. lors de son exil à Rome, après 66 av. J.-C.

Nous excluons d'emblée la frappe de monnaie lors de l'invasion de l'Arménie par les Parthes en 66 av. J.-C., alors qu'il conduisait l'armée d'invasion. En effet, s'il avait pu alors battre monnaie, il se serait agi de monnaie de type parthe, or il n'existe aucune monnaie de ce type, et aucun numismate n'a jamais attribué de monnaie durant cette période de quelques semaines.

Nous excluons également la frappe de monnaie après son arrivée à Rome. En effet, amené de force par Pompée et gardé à vue dans la maison de L. Flavius puis P. Clodius⁹, il n'avait aucune légitimité à battre monnaie, même si, pendant quelque temps, ce fut un enjeu dans le contexte particulier de la guerre civile. Si l'on adopte la même démarche que précédemment, s'il avait battu monnaie, cela aurait été une monnaie de type romain, or il n'existe aucune monnaie de ce type, et aucun numismate n'a jamais attribué de monnaie à cette période.

Nous allons à présent analyser historiquement chacune des trois autres périodes restantes pour déterminer si des monnaies peuvent être attribuées à Tigrane le Jeune durant chacune d'elle.

LA PÉRIODE DE SUPPOSÉE « CORÉGENCE » (70-69 AV. J.-C.)

L'étude des sources disponibles, exclusivement romaines, nous donne peu de détails sur ce descendant artaxiade, si ce n'est des remarques sur son caractère belliqueux.

Que savons-nous exactement à son propos? L'historien grec de l'époque romaine, Appien (environ 95-161 ap. J.-C.) est ici une source particulièrement précieuse car ce dernier affirme que ce Tigrane est l'un des trois fils de Tigrane II le Grand et de Cléopâtre, une fille de Mithridatès VI, roi du Pont. Il nous décrit en ces termes des relations familiales complexes:

«Tigrane n'avait pas renoncé à la guerre, mais il avait eu trois fils de la fille de Mithridatès. Tigrane en avait lui-même tué deux, l'un au

9 DIO CASSIUS, XXXIII, 30, 1-2. Cfr. MARIE-LOUISE CHAUMONT, *Tigrane le Jeune, fils de Tigrane le Grand: Révolte contre son père et captivité à Rome*, dans «Revue des études arméniennes», 28 (2001-2002), pp. 242-243.

cours d'une bataille (car ce fils était en guerre contre lui), l'autre au cours d'une partie de chasse car, alors que lui-même était tombé de cheval, cet autre fils l'avait laissé sans soins et s'était ceint de son diadème alors qu'il était encore à terre. Quant au troisième, Tigrane avait manifesté une profonde douleur lors de l'accident survenu à son père au cours de la partie de chasse et avait reçu de celui-ci une couronne honorifique. Mais, peu après, il s'était lui aussi rebellé, avait fait la guerre à son père et, vaincu, s'était réfugié auprès de Phraate, le Parthe, qui venait tout juste de succéder à son père, Sintrikos»¹⁰.

L'aîné, Zariadrès, dont le nom nous est rapporté par Valère Maxime, historien romain du premier siècle ap. J.-C., dans les *Actions et paroles mémorables*, conspira contre son père, et cette trahison fut considérée comme un sommet d'indignité:

«D'ailleurs pourquoi nous étonner d'un fait semblable, comme s'il était sans exemple parmi ces nations barbares? Ne sait-on pas que Sarias-ter [Zariadrès] conspira avec ses amis contre son père, Tigrane, roi d'Arménie; que tous les conjurés se tirèrent du sang de la main droite et se le firent boire mutuellement? A peine pourrais-je supporter que ce prince fît un tel pacte avec une cérémonie si sanglante, si c'eût été pour sauver la vie de son père»¹¹.

Il fut mis à mort lorsque la rébellion qu'il avait ourdie fut écrasée, comme le rapporte Appien.

Le deuxième fils, dont l'histoire a tu le nom, laisse son père pour mort après une chute de cheval lors d'une partie de chasse, se contentant, en quelque sorte, de ramasser sa couronne. Il sera aussitôt exécuté par son père.

10 APPIANUS, *Mithridate*, 104 (485-486): «Τιγράνη δὲ οὐκ ἔγνωστο μὲν πολεμεῖν ἔτι παῖδες δ' ἐκ τῆς Μιθριδάτου θυγατρὸς αὐτῷ ἐγγένηντο, ὧν δύο μὲν αὐτὸς ὁ Τιγράνης ἀνηρήκει, τὸν μὲν ἐν μάχῃ, πολεμοῦντά οἱ, τὸν δ' ἐν κυνηγεσίῳ, αὐτοῦ πεσόντος ἀμελήσαντα καὶ τὸ διάδημα περιθέμενον ἔτι κειμένου. Ὁ δὲ τρίτος, Τιγράνης, ἐν μὲν τοῖς κυνηγεσίῳις ὑπεραλγῆσας τοῦ πατρὸς ἐστεφάνωτο ὑπ' αὐτοῦ, μικρὸν δὲ διαλιπὼν ἀπέστη καὶ ὄδε, καὶ πολεμῶν τῷ πατρὶ καὶ ἠττώμενος ἐς Φραάτην ἐπεφεύγει τὸν Παρθυαίων βασιλέα, ἄρτι τὴν Σιντρικου τοῦ πατρὸς ἀρχὴν διαδεδεγμένον. Πλησιάζαντος», éd.-trad. Goukowsky, 2003, p. 106.

11 VALERIUS MAXIMUS, IX, 11, 3: «*Quamquam quid hoc quasi inusitatum illis gentibus mirerur, cum Sarias-ter aduersus patrem suum Tigranen Armeniae regem ita cum amicis consenserit, ut omnes [ed]exteris manibus sanguinem mitterent atque eum inuicem sorberent? vix ferrem pro salute parentis tam cruenta conspiratione foedus facientem*», éd. Kempf, 1888, p. 456 (traduction de Pierre Constant, 1935).

Le troisième, enfin, nommé Tigrane, est celui sur lequel nous sommes relativement le mieux renseigné et c'est lui qui est le sujet de cette étude. Étant le cadet, on peut estimer sa date de naissance aux environs de l'an 90 av. J.-C., au plus tôt. En effet, l'union entre Tigrane et Cléopâtre eut lieu après l'avènement du souverain en 95 av. J.-C. et avant la guerre arméno-pontique de 93, qui est la conséquence de cette alliance¹². Dans le meilleur des cas, si les trois fils sont nés rapidement, ils n'ont pu naître qu'autour de l'an 90. Notons par ailleurs que Tigrane II avait également des filles¹³, qu'il maria à des princes orientaux, et dont les naissances ont pu s'intercaler entre ses trois fils.

Le passage d'Appien déjà cité, concernant l'accident de chasse a parfois laissé croire à certains¹⁴ que Tigrane le Jeune avait reçu un quelconque pouvoir de corégence de la part de son père: «... *Tigrane avait manifesté une profonde douleur lors de l'accident survenu à son père au cours de la partie de chasse et avait reçu de celui-ci une couronne honorifique* ». Malheureusement, il est difficile de dater cet événement. Toutefois, il faut signaler qu'Appien précise immédiatement ceci: «*Mais peu après s'être lui aussi [Tigrane le Jeune] rebellé, il avait fait la guerre à son père et, vaincu, s'était réfugié auprès de Phraate¹⁵, le Parthe, qui venait tout juste de succéder à son père, Sintrikos*»¹⁶. Cette succession étant située en 69 av. J.-C., Tigrane le Jeune était, au mieux, alors âgé d'une vingtaine d'années.

Il faut, à présent, s'interroger sur le sens de cette «couronne honorifique» qui a été mal interprétée comme élévation à la cogérance du royaume: Appien *ne dit rien de tel*. Tigrane attribua à son fils une couronne qui, au mieux, le désignait comme son fils héritier. Il faut noter qu'à l'époque il existe trois types de symboles royaux: le diadème, porté par les hommes et les femmes, la couronne, dont le rôle dans la monarchie artaxiate est limité, et la tiare, uniquement portée par les hommes, véritable symbole du roi régnant. En attribuant une couronne, Tigrane le Grand

12 Cf. MARCUS JUNIANUS JUSTINUS, éd.-trad. Chambry, 1936, XXXVIII, III, 1-5, II, 178-181, à compléter par PLUTARCHUS, *Lucullus*, XXII, 7.

13 CYRILLE TOUMANOFF, *Les dynasties de la Caucasic chrétienne de l'Antiquité jusqu'au XIX^e siècle: Tables généalogiques et chronologiques*, Rome (ok) 1990, pp. 82-83.

14 ACCP, p. 22 (introduction au monnayage de Tigrane le Jeune) et CLIVE FOSS, *The Coinage of Tigranes the Great*, cit., p. 52.

15 Il s'agit de Phraate III.

16 Il s'agit de Sanatrocès I^{er}.

élève au mieux son fils au rang de prince héritier, le préférant à ses autres fils, dont on connaît au moins un autre par son nom: Artavasdès (II).

Il faut également tenir compte d'une autre source parvenue jusqu'à nous: un extrait de Memnon de Tralles (deuxième siècle ap. J.-C.), rapporté par Photios et concernant la période de défaite contre Lucullus: «Tigrane conféra à son fils le diadème et les autres insignes du pouvoir et s'enfuit vers une de ses forteresses»¹⁷.

Le nom du fils en question n'est pas précisé. Il est à noter qu'il n'est pas question ici non plus d'une tiare, ou d'une couronne mais d'un diadème.

Nous avons également un événement similaire concernant la remise du diadème de Tigrane, relaté par Plutarque dans la *Vie de Lucullus*:

«Tigrane ... voyant son fils partager son infortune, arracha de sa tête son diadème et le lui donna en pleurant et lui demandant de se sauver comme il pourrait par un autre chemin. Le jeune homme n'osa pas ceindre le diadème et le confia à la garde du plus fidèle de ses esclaves. Or la fortune voulut que cet homme, fait prisonnier, fut conduit à Lucullus, si bien que le diadème de Tigrane figura parmi les prises de guerre»¹⁸.

Le fils de Tigrane II n'est pas davantage nommé, et son attitude n'est pas celle d'un félon prêt à trahir. Au contraire, ses hésitations nous engagent à l'identifier plutôt au jeune prince Artavasdès (II). Le point important à noter est que, dans cette version également, le souverain ne se dessaisit pas de sa tiare, mais seulement de son diadème.

Une dernière version de cet événement est résumée par l'historien chrétien, Paul Orose († 418 env.), peut-être d'après Tite Live. Orose affirme que le monarque, en fuyant, aurait jeté son diadème pour ne pas être reconnu. Il s'agit plutôt là d'une réécriture épique qui s'éloigne résolument de toute vraisemblance historique¹⁹.

Ainsi, la couronne “honorifique” que le prince Tigrane recevra ne permet en aucun cas d'affirmer qu'elle donnait droit à un quelconque pouvoir, et surtout pas qu'il serait investi du droit régalien de battre

17 MEMNON HISTORICUS, «*Τιγράνης δὲ τὸ διάδημα καὶ τὰ παράσημα τῆς ἀρχῆς ἐπιθεῖς τῷ παιδὶ πρὸς τι τῶν ἐρμιάτων διαφεύγει*», cité par PHOTIUS, *Bibliothèque*, codex 224, fol. 238v, éd.-trad. Henry, IV, p. 96.

18 PLUTARCHUS, *Lucullus*, XXVIII, 6-7, éd.-trad. Flacelière-Chambry, VII, 1972, p. 99 = trad. Ozanam, 2001, p. 951.

19 OROSIUS, *Contre les Païens*, VI, 3, 7.

monnaie. Cette conclusion s'impose d'autant plus dans le cas de Tigrane II dont l'examen des émissions témoigne d'un fort attachement et intérêt pour les questions de frappe monétaire.

Il est plus qu'improbable, pour ne pas dire impossible, que Tigrane II, qui n'a pas hésité à se débarrasser de deux de ses fils, ait permis à son fils cadet la frappe de monnaie pendant son règne²⁰. De plus, rappelons que Tigrane II a été un souverain jaloux de son image et qu'il a cherché à créer une zone économique homogène.

En tout état de cause, si pendant ce court laps de temps Tigrane le Grand avait voulu conférer un tel pouvoir à l'un de ses fils cela n'aurait été concevable que sous une forme classique, bien connue dans les monarchies hellénistiques, de monnaies en *jugate*. Or, nous pouvons constater qu'il n'existe aucun *jugate* de Tigrane le Grand et Tigrane le Jeune²¹. Il faut également noter qu'il n'existe pas non plus de monnaie avec son successeur historique, son fils Artavasdès II. Il n'y a rien d'étonnant en cela, son caractère bien trempé et sa probable méfiance vis-à-vis de ses enfants ne laissant aucune place à une telle initiative. Telle était déjà la conclusion de Marie-Louise Chaumont dans son étude sur Tigrane le Jeune:

«Dans ces circonstances dramatiques, si Tigrane le Grand a réellement ceint du diadème royal l'un de ses fils – ce qui n'est absolument pas prouvé – c'est pour le désigner comme son héritier au trône d'Arménie, et non pas comme son corégent. Comment le conquérant arménien, qui était un potentat autoritaire et despotique, aurait-il été jusqu'à partager son pouvoir et ses prérogatives avec un fils dont il ne pouvait ignorer les vues ambitieuses et les intentions séditeuses?»²².

Par conséquent nous écartons toute hypothèse d'émission de monnaies pendant la période impériale du règne de Tigrane II (88-66 av. J.-C.) et avec son autorisation. Ayant exclu toute émission monétaire sur cette première période, avant 69 av. J.-C., il faut analyser maintenant la période suivante de la sédition contre Tigrane II.

20 Cf. infra sur la discussion numismatique.

21 Sur les *jugates* voir notre article sur Erato, cit.

22 CHAUMONT, 2001-2002, pp. 226-227.

LA SÉDITION DE TIGRANE LE JEUNE, ALLIÉ DES PARTHES (67 AV. J.-C.)

Après sa grande victoire sous les murs de Tigranocerte, le 6 octobre 69 av. J.-C., Lucullus mit progressivement en pièces l'empire de Tigrane II, alors que celui-ci menait une politique de guérilla, non sans succès. Toutefois, Lucullus ne parvint pas à vaincre définitivement Tigrane II. Au contraire, comme nous le précise Plutarque, ses troupes se mirent dans une situation de désobéissance croissante, ce qui neutralisait toute action militaire d'envergure²³. Face à ces difficultés romaines, Mithridatès VI et Tigrane II, alliés, prirent l'initiative d'envahir et de ravager la Cappadoce. L'objectif était clairement, pour Tigrane, de déplacer le terrain des hostilités dans un royaume allié des Romains²⁴.

C'est pendant cette période que Tigrane le Jeune trahit son père, avec l'aide de quelques nobles. On le retrouve en effet à la cour de Phraate III (69-57 av. J.-C.) qui l'accueillit, et en fit son gendre en lui donnant en mariage une de ses filles, dont le nom nous est inconnu. En 67-66, il a intrigué pour favoriser une alliance entre Pompée et Phraate III contre son père et a pris la tête d'une armée d'invasion²⁵.

Dion Cassius est notre source principale et rapporte les événements sous cette forme:

«De son côté, Tigrane, le fils de Tigrane, prenant avec lui quelques membres de l'élite qui étaient mécontents du gouvernement de son vieux père, se réfugia auprès de Phraate; bien que ce dernier se demandât ce qu'il devait faire en raison de l'accord conclu avec Pompée, il le persuada d'envahir l'Arménie. Ils avancèrent jusqu'à Artaxata, soumettant tout le territoire qu'ils traversaient, et assaillirent même cette ville. En effet, Tigrane l'Ancien, les redoutant, s'était réfugié dans les montagnes. Mais, comme, apparemment, le siège de la ville devait prendre du temps, Phraate, laissant une partie des troupes au jeune Tigrane, s'en retourna chez lui; le père marcha alors contre son fils, ainsi livré à lui-même, et le vainquit. Ce dernier, dans un premier temps, voulut se réfugier en hâte auprès de Mithridatès, son grand-père, mais, quand il apprit qu'il avait été vaincu et qu'il avait besoin d'être secouru plus qu'il n'était capable d'aider

23 PLUTARCHUS, *Lucullus*, XXXV, 1-6.

24 PLUTARCHUS, *Lucullus*, XXXV, 6 à compléter par CICERO, *Sur les pouvoirs de Pompée* II, 5 et V, 12, VI, 16 IX, 23-26 ; APPIANUS, *Mithridate*, 91 et 115; DIO CASSIUS, XXXVI, 15,3 et 17,1 .

25 PLUTARCHUS, *Vie de Pompée*, 33, 5, 6-8, APPIANUS, *Mithridate*, 104 (cité plus haut) et VALERIUS MAXIMUS, IX, 11, 3 (cité plus haut).

quiconque, il passa du côté des Romains, et Pompée s'en servit comme guide dans sa campagne en Arménie contre son père»²⁶.

Tout porte à croire, ainsi que l'écrit Dion Cassius, que Mithridatès VI ait attiré Tigrane le Grand hors de ses États afin de permettre à Tigrane le Jeune de le renverser et de prendre le pouvoir. Dès le retour du souverain, à un moment indéterminé de l'an 67 av. J.-C., la sédition fut vaincue et Tigrane le Jeune fut obligé de fuir²⁷. Durant cette invasion qui ne dura que quelques semaines, il n'est pas totalement impossible, en théorie, qu'il ait pu battre monnaie, mais nous en doutons très fortement. En effet, la capitale ne fut pas prise et le prince Tigrane resta sous ses murs, ne disposant d'aucun atelier permettant une émission monétaire. De fait, toute émission nous semble impossible durant cette période.

Vaincu par son père, il prit la fuite et comprenant que Mithridatès ne pouvait plus l'aider, il proposa ses services pour guider Pompée dans une expédition en Arménie contre son père.

LA PÉRIODE D'ATTRIBUTION DE LA SOPHÈNE (66 AV. J.-C.)

La suite des événements nous est donnée par Dion Cassius. Nous en reproduisons ci-après les principaux épisodes. Citons déjà cet extrait explicatif, dès avant l'arrivée de Pompée sur le haut plateau arménien:

26 DIO CASSIUS, XXXVI, 51, 1-3: « 49. Ὁ δὲ δὴ Τιγράνης, ὁ τοῦ Τιγράνου παῖς, παραλαβὼν τινὰς τῶν πρώτων, ἐπεὶ οὐ καθ' ἡδονὴν αὐτοῖς ὁ γέρον ἦρχε, πρὸς τε τὸν Φραάτην κατέφυγε, καὶ περισκοποῦντα αὐτὸν, διὰ τὰς συνθήκας τὰς πρὸς τὸν Πομπήιον γενομένας, ὅ τι χρὴ πράξει, ἐς τὴν Ἀρμενίαν ἐμβαλεῖν ἀνέπεισε. Καὶ ἦλθον μὲν μέχρι τῶν Ἀρταξάτων, πᾶσαν τὴν ἐν ποσὶ χειρούμενοι, καὶ αὐτοῖς ἐκείνοις προσέβαλον· ὁ γὰρ Τιγράνης ὁ γέρον ἐς τὰ ὄρη, φοβηθεὶς σφας, ἀνέφυγεν. Ἐπεὶ μέντοι χρόνου τε τῆ προσεδρεῖα δεῖν ἔδοξε, καὶ διὰ τοῦτο ὁ Φραάτης μέρος τι τῆς δυνάμεως τῷ παιδὶ αὐτοῦ καταλιπὼν, ἐς τὴν οἰκίαν ἀνεχώρησεν· ἀντεπῆλθέ τε ἐνταῦθα ὁ πατὴρ αὐτῷ μονωθέντι, καὶ ἐνίκησε. Φυγῶν οὖν ἐκείνος, τὸ μὲν πρῶτον πρὸς τὸν Μιθριδάτην τὸν πάππον ὤρμησεν· ἐπεὶ δὲ ἔμαθεν αὐτὸν ἡττημένον, καὶ βοηθείας μᾶλλον δεόμενον, ἢ τι ἐπικουρῆσαι δυνάμενον, προσεχώρησε τοῖς Ῥωμαίοις, καὶ αὐτῷ ὁ Πομπήιος ἡγεμόνι χρησάμενος, ἐς τε τὴν Ἀρμενίαν καὶ ἐπὶ τὸν πατέρα αὐτοῦ ἐστράτευσε», éd.-trad. Lachenaud - Coudry, 2018, p. 39.

27 C'est en tout cas ce que l'on peut déduire de la *Periocha C* de Tite Live, pour l'an 66: «Pompée renouvela le traité d'amitié avec Phraate, le roi des Parthes. Il vainquit Mithridate dans une bataille de cavalerie. [Le livre] contient en outre le récit de la guerre entre Phraate, roi des Parthes, et Tigrane des Arméniens, et celle qui eut lieu par la suite entre Tigrane le fils et son père», éd.-trad. Le Jal 1984, p. 28.

«Mithridatès voulait se hâter de rejoindre Tigrane. Il lui envoya des émissaires, mais ne le trouva nullement dans des dispositions amicales: son fils Tigrane, en effet, s'était rebellé contre lui, et il soupçonnait que Mithridatès, le grand-père du jeune homme, avait été l'instigateur de ce différend; c'est pourquoi, au lieu de se contenter de ne pas l'accueillir, il fit arrêter et emprisonner les émissaires qu'il avait envoyés. Trompé dans son attente, Mithridatès se détourna vers la Colchide, et, de là, par voie de terre, il gagna la Méotide et le Bosphore, persuadant les uns et contraignant les autres; il reprit ce pays, après avoir terrifié son fils Macharès qui avait pris parti pour les Romains et le gouvernait alors, à tel point que celui-ci n'osa même pas se présenter devant lui, et il le fit assassiner par son entourage à qui il avait promis impunité et argent»²⁸.

Puis, au moment de l'arrivée de Pompée et de son armée guidée par Tigrane le Jeune, Tigrane le Grand montra qu'il était alors un très grand roi en ravalant sa morgue et son orgueil pour se soumettre à un simple général dans l'espoir de sauver son royaume:

«Quand il l'apprit, le père, prenant peur, lui envoya immédiatement un héraut et lui livra les envoyés de Mithridatès. Comme, en raison de l'opposition de son fils, il ne parvenait pas à obtenir des conditions raisonnables, et qu'en outre Pompée avait de fait franchi l'Araxe et s'était approché d'Artaxata, Tigrane lui livra la ville et se rendit volontairement dans le camp romain, en prenant soin d'adopter dans sa tenue le plus possible un juste milieu entre sa dignité de naguère et son humilité présente, afin de lui inspirer à la fois respect et pitié; il se dépouilla en effet de la tunique rayée de blanc et du manteau entièrement pourpre, mais conserva la tiare et le diadème. Pompée lui envoya un licteur pour le faire descendre de cheval (Tigrane, en effet, conformément à la coutume de son pays, allait pénétrer sur son cheval à l'intérieur des retranchements); le

28 DIO CASSIUS, XXXVI, 50, 1-2: «Καὶ τότε μὲν πρὸς τὸν Τιγράνην ἠπειγέτο· ἐπεὶ δὲ προπέμψας πρὸς αὐτὸν οὐδὲν φίλιον εὔρετο, ὅτι τοῦ υἱέος αὐτοῦ Τιγράνου στασιάζοντος, ἐκεῖνον μὲν πάμπαν αὐτοῦ ὄντα, αἴτιον τῆς διαφορᾶς ὑπετόπησε γυγόνενα, καὶ διὰ τοῦτο οὐχ ὅπως αὐτὸν ἐδέξατο, ἀλλὰ καὶ τοὺς προπεμφθέντας ὑπ' αὐτοῦ συνέλαβε καὶ κατέδησε· διαμαρτῶν οὖν ὧν ἤλπισεν, ἕς τε τὴν Κολχίδα ἀπετράπετο, καὶ ἐκεῖθεν περὶ πρὸς τε τὴν Μαιώτιν καὶ πρὸς τὸν Βόσπορον, τοὺς μὲν πείθων, τοὺς δὲ καὶ βιαζόμενος, ἀφίκετο. Καὶ τὴν τε χώραν ἐκομίσατο, τὸν Μαχάρην τὸν παῖδα, τὸν τὰ τῶν Ῥωμαίων ἀνθελόμενον, καὶ τότε αὐτῆς κρατοῦντα, καταπλήξας, ὥστε μηδὲ ἐς ὄψιν αὐτῷ ἐλθεῖν· καὶ ἐκεῖνον διὰ τῶν συνόντων οἰ., τὴν τε ἄδειάν σφισι καὶ χρήματα δῶσειν ὑπισχοῦμενος, ἀπέκτεινεν. Ἐν ᾧ δὲ ταῦτ' ἐγίνετο, ὁ Πομπήιος ἐπεμψε μὲν τοὺς ἐπιδιώξοντας αὐτόν», éd.-trad. Lachenaud–Coudry 2018, p. 38.

voyant s'avancer à pied, enlever son diadème et se jeter à terre en se prosternant, il le prit en pitié; d'un bond, il le releva, lui fit ceindre le diadème et le fit asseoir sur un siège à ses côtés. Pour le reconforter, il lui dit en particulier qu'il n'avait pas perdu son royaume d'Arménie et qu'il avait en plus gagné l'amitié des Romains. L'ayant ainsi rasséréené, il le convia à dîner»²⁹.

Il est à noter que, dans ce passage, on peut constater que le symbole ultime de la royauté est la tiare, et non pas le diadème, ni le manteau. De fait, le récit de Dion Cassius est très précis sur ce point: «Il [Tigrane le Grand] se dépouilla donc de sa tunique coupée de raies blanches et de son manteau qui était tout de pourpre; mais il garda sa tiare et la bandelette qui y était attachée». Et celui de Plutarque confirme également le fait que seul le diadème est déposé: «... Tigrane obéit et ôta même son épée, qu'il remit aux licteurs. Quand il fut auprès de Pompée, il détacha son diadème pour le mettre aux pieds de ce général, et, en se prosternant basement à terre, lui embrasser les genoux...»³⁰.

Dion Cassius continue son récit comme suit:

«Quant au fils, assis de l'autre côté de Pompée, il ne se leva pas pour son père et ne fit aucun geste pour l'accueillir, allant même jusqu'à refuser d'être présent au dîner auquel il était invité, ce qui lui valut d'être particulièrement détesté par Pompée. En tout cas, le lendemain, après les

29 DIO CASSIUS, XXXVI, 52, 1-4: «Καὶ ὅς, μαθὼν τοῦτο, καὶ καταδείσας, ἐπεκηρυκέυσάτο τε εὐθὺς αὐτῷ, καὶ τοὺς πρέσβεις τοὺς τοῦ Μιθριδάτου ἐξέδωκεν. Ἐπειδὴ τε, ἐναντιωθέντος οἱ τοῦ υἱός, οὐδενὸς μετρίου ἔτυχεν, ἀλλὰ καὶ ὡς ὁ Πομπήιος τὸν τε Ἀράξην διέβη, καὶ τοῖς Ἀρταξάτοις ἐπλησίασεν· οὕτω δὴ τὴν τε πόλιν αὐτῷ παρέδωκε, καὶ ἐς τὸ στρατόπεδον αὐτοῦ ἐθελοντῆς ἦκεν, ἐν μέσῳ ἑαυτὸν ὅτι μάλιστα τοῦ τε προτέρου ἀξιώματος καὶ τῆς τότε ταπεινότητος σκευάσας· ὅπως αἰδέσεώς τε καὶ ἐλέου ἅμα ἄξιος αὐτῷ φανείη. Τὸν μὲν γὰρ χιτῶνα τὸν μεσόλευκον καὶ τὸν κίνδυνον τὸν ὀλοπόρφυρον ἐξέδου· τὴν δὲ δὴ τιάραν τὸ τε ἀνάδημα εἶχε.

Πομπήιος δὲ ἀπὸ μὲν τοῦ ἵππου κατεβίβασεν αὐτόν, ῥαβδοῦχόν τινα πέμψας. Προσήλαυνε γὰρ ὡς καὶ ἐς αὐτὸ τὸ ἔρμα, κατὰ τὸ σφέτερον ἔθος, ἱπεύσων. Ἐσελθόντα δὲ αὐτοποδία, καὶ τὸ τε διάδημα ἀπορρίψαντα, καὶ ἐς τὴν γῆν πεσόντα, προσκυνούντα τε ἰδὼν, ἠλέησε, καὶ ἀναπηδήσας, ἐξανέστησέ τε αὐτόν, καὶ ταινιώσας τῷ ἀναδήματι, ἐς τε τὴν πλησίαν ἔδραν ἐκάθισε, καὶ παρεμυθήσατο· εἰπὼν ἄλλα τε, καὶ ὅτι οὐ τῆς τῶν Ἀρμενίων βασιλείαν ἀπολωλεκώς, ἀλλὰ καὶ τὴν τῶν Ῥωμαίων φιλίαν προσειληφώς εἶη. Καὶ ὁ μὲν τούτοις τε αὐτὸν ἀνεκτῆσατο, καὶ ἐπὶ δεῖπνον ἐκάλεσεν», éd.-trad. Lachenaud - Coudry, 2018, pp. 39-40.

30 PLUTARCHUS, *Pompeus*, XXXI, 5-7.

avoir entendus, il restitua intégralement à l'Ancien le royaume de ses ancêtres; mais les territoires qu'il avait acquis en plus entre autres, des régions de Cappadoce et de Syrie, la Phénicie et la Sophanène, un pays assez étendu et limitrophe de l'Arménie, il les lui ôta, lui réclamant en outre l'argent. Au fils, il n'attribua que la Sophanène. Les trésors s'y trouvaient et le jeune homme les revendiqua. Ne pouvant les récupérer parce que Pompée n'avait d'autre moyen de recouvrer les sommes convenues, il se mit en colère et projeta de s'enfuir. Pompée, informé de son dessein, le mit sous bonne garde sans l'enchaîner et donna l'ordre aux gardiens des richesses de les remettre intégralement à son père. Comme ils s'y refusaient, arguant qu'il incombait au jeune homme, désormais considéré comme le souverain de la contrée, de leur donner cet ordre, Pompée l'expédia vers les forts. Mais il trouva portes closes, s'en approcha et ordonna à contrecœur qu'on les ouvrît. Les gardiens persistant dans leur refus, sous prétexte que Tigrane ne donnait pas cet ordre de son plein gré mais sous la contrainte, Pompée se fâcha et fit enchaîner Tigrane. C'est ainsi que le vieux roi recouvra ses trésors, et Pompée, pour sa part, établit ses quartiers d'hiver dans l'Anaitis, sur les bords du Cyrnos, après avoir divisé son armée en trois corps et reçu de Tigrane l'Ancien toutes sortes de contributions, notamment des sommes d'argent bien supérieures à ce qui avait été convenu. Ce fut la raison principale pour laquelle il l'inscrivit peu de temps après au nombre de ses amis et alliés, tout en faisant conduire son fils à Rome sous bonne garde»³¹.

31 DIO CASSIUS, XXXVI, 53, 1-6: «Ὁ δὲ υἱός (ἐκάθητο δὲ ἐκ τοῦ ἐπὶ θάτερα τοῦ Πομπηίου) οὐθ' ὑπάνεστη τῷ πατρὶ, οὐτ' ἄλλο τι αὐτὸν ἐδεξιώσατο· ἀλλὰ καὶ ἐπὶ τὸ δεῖπνον κληθεὶς οὐκ ἀπήνησεν. Ὅθεν ὑπὸ γε τοῦ Πομπηίου μάλιστα ἐμισήθη. Τῆ γοῦν ὑστεραία διακούσας αὐτῶν, τῷ μὲν πρεσβυτέρῳ τὴν πατρίαν πᾶσαν ἀρχὴν ἀπέδωκε· τὰ γὰρ προσκτηθέντα ὑπ' αὐτοῦ (ἦν δὲ ἄλλα τε, καὶ τῆς Καππαδοκίας τῆς τε Συρίας μέρη, ἢ τε Φοινίκη καὶ ἡ Σωφανεστικὴ χώρα, τοῖς Ἀρμενίοις πρόσφορος) οὐ μικρά, παρείλετο αὐτοῦ, καὶ προσέτι καὶ χρήματα αὐτὸν ἤτησεν· τῷ δὲ νεωτέρῳ τὴν Σωφανεστικὴν μόνην ἀπένευε. Καὶ ἔτυχον γὰρ οἱ θησαυροὶ ἐν αὐτῇ ὄντες· ἡμφεσβήτησέ τε περὶ αὐτῶν ὁ νεανίσκος, καὶ ἀμαρτῶν (οὐ γὰρ εἶχεν ὁ Πομπήιος ὀπόθεν ἄλλοθεν τὰ ὁμολογημένα κομίσσεται) ἠγανάκτησε, καὶ δρασμὸν ἐβουλεύσατο. Ὁ οὖν Πομπήιος, προμαθὼν τοῦτο, ἐκεῖνόν τε ἐν φυλακῇ ἀδέσμῳ ἐποίησατο, καὶ πέμψας πρὸς τοὺς τὰ χρήματα φυλάττοντας, τῷ πατρὶ αὐτοῦ πάντα σφᾶς δοῦναι ἐκέλευσεν. Ἐπειδὴ τε μήθ' ὑπήκουσαν, λέγοντες, τὸν νεανίσκον, οὐπερ ἡ χώρα ἤδη ἐνομίζετο, χρῆναί σφισι τοῦτο προστάξει, ἐπεμψεν αὐτὸν πρὸς τὰ φρούρια. Καὶ ὁ μὲν, κεκλειμένα αὐτὰ εὐρῶν, προσῆλθέ τε ἐγγύς, καὶ ἐκέλευσε καὶ ἄκων αὐτὰ ἀνοχθῆναι. Ὡς δ' οὐδὲν μᾶλλον ἐπέιθοντο, προῖσχύμενοι, ὅτι μὴ ἐκούσιος, ἀλλ' ἀναγκαστὸς τῆν

Nous constatons que Pompée ne promet pas à Tigrane le Jeune le royaume de son père, mais le royaume périphérique de Sophène. Néanmoins, une lecture attentive du récit de Dion Cassius laisse penser que le seul passage que Tigrane le Jeune fera en Sophène, ce ne sera pas en tant que souverain mais en tant que prisonnier pour aller convaincre les gardiens des forts de céder les trésors dont ils avaient la garde aux Romains.

La version de Plutarque ne fait que confirmer cette situation:

«Tigrane, satisfait de ces conditions et salué en tant que roi par les Romains, fut si transporté de joie, qu'il promit de donner à chaque soldat une demi-mine, dix mines à chaque centurion et un talent à chaque tribun; mais son fils parut très mécontent, et Pompée l'ayant fait inviter à souper, il répondit qu'il n'avait pas besoin de Pompée ni des honneurs qu'il donnait; qu'il trouverait d'autres Romains qui sauraient lui en procurer de plus considérables. Pompée, piqué par cette réponse, le fit charger de chaînes et le réserva pour son triomphe. Peu de temps après, Phraate, roi des Parthes, envoya réclamer ce jeune prince qui était son gendre, et faire remarquer à Pompée qu'il devait limiter ses conquêtes à l'Euphrate. Pompée répondit que le jeune Tigrane tenait plus à son père qu'à son beau-père, et que seule la justice réglerait les bornes qu'il mettrait à ses conquêtes»³².

Par ailleurs, nous savons des récits concordants de Dion Cassius et de Plutarque qu'en tout état de cause l'ensemble des événements se situent entre le printemps et l'automne de l'an 66 av. J.-C., Pompée ne pouvant

πρόσταξιν ἐποιεῖτο, ἐχάλεπηνεν ὁ Πομπήιος καὶ ἔδησε τὸν Τιγράνην. Καὶ οὕτως ὁ τε γέρων τοὺς θησαυροὺς παρέλαβε, καὶ αὐτὸς ἔν τε τῇ χώρᾳ τῇ Ἀναίτιδι, καὶ πρὸς τῷ ποταμῷ τῷ Κύρνῳ, τριχῆ νείμας τὸν στρατὸν, παρεχίμασε· τά τε ἄλλα παρὰ τοῦ Τιγράνου συχνά, καὶ χρήματα πολλῶ πλείω τῶν ὁμολογηθέντων λαβόν. Ἀφ' οὗπερ οὐχ ἦκιστα καὶ ἐκείνον ἐς τε τοὺς φίλους καὶ ἐς τοὺς συμμάχους [οὐ] Πολλῶ ὕστερον ἐσέγραψε, καὶ τὸν υἱὸν αὐτοῦ ἐς τὴν Ῥώμην μετὰ φρουρᾶς ἐσήγαγεν», éd.-trad. Lachenaud - Coudry 2018, pp. 40-41.

32 PLUTARCHUS, *Pompeus*, XXXIII, 6-7: «Ἐπὶ τούτοις ὁ μὲν Τιγράνης ἠγάπησε, καὶ τῶν Ῥωμαίων ἀσπασαμένων αὐτὸν βασιλέα περιχαρῆς γενόμενος ἐπηγγείλατο στρατιώτῃ μὲν ἡμίμναϊον ἀργυρίου δώσειν, ἑκατοντάρχη δὲ μνᾶς δέκα, χιλιάρχῳ δὲ τάλαντον· ὁ δ' υἱὸς ἐδυσφόρει, καὶ κληθεὶς ἐπὶ δεῖπνον οὐκ ἔφη Πομπηίου δεῖσθαι τοιαῦτα τιμῶντος· καὶ γὰρ αὐτὸς ἄλλον εὐρήσειν Ῥωμαίων. Ἐκ τούτου δεθεὶς εἰς τὸν θρίαμβον ἐφυλάττετο. Καὶ μετ' οὐ πολὺν χρόνον ἔπεμψε Φραάτης ὁ Πάρθος ἀπαιτῶν μὲν τὸν νεανίσκον, ὡς αὐτοῦ γαμβρόν, ἀξιῶν δὲ τῶν ἡγεμονιῶν ὄρω χρῆσθαι τῷ Εὐφράτῃ. Πομπήιος δὲ ἀπεκρίνατο τὸν μὲν Τιγράνην τῷ πατρὶ μᾶλλον ἢ τῷ πενθερῷ προσήκειν, ὄρω δὲ χρῆσεσθαι τῷ δικαίῳ», éd.-trad. Flacelière – Chambry, VIII, 1973, p. 206.

faire une campagne militaire qu'au printemps, voire au début de l'été, et devant s'arrêter en hiver 66, alors même qu'il est déjà en campagne contre les Albanais³³, sans oublier par ailleurs d'après le témoignage de Plutarque que le printemps arrive tard et que l'hiver rigoureux se manifeste plus tôt que prévu dans ces régions, dès l'équinoxe d'automne³⁴.

L'ensemble des sources sont concordants, et montrent que Tigrane le Jeune n'a pas régné sur la Sophène, comme promis par Pompée, du fait de son caractère impulsif qui amena le triumvir à se raviser. A supposer qu'il ait pu le faire, cela n'a pu être que sur une durée extrêmement courte, de l'ordre de quelques semaines, durée incompatible avec la durée nécessaire techniquement pour battre monnaie³⁵. La Sophène a été finalement restituée à Tigrane II. Elle restera au sein du royaume de Grande-Arménie jusqu'au règne de Néron qui, en 54 apr. J.-C., l'attribua à Sohème d'Émèse jusqu'en 63, date à laquelle elle retourna au roi de Grande-Arménie³⁶.

L'ensemble de ces constatations historiques nous conduit à considérer que Tigrane le Jeune n'a jamais eu la possibilité, ni le temps nécessaire, pour pouvoir battre monnaie. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le passage de Dion Cassius susmentionné pour voir la réticence des Arméniens à livrer les trésors à Tigrane le Jeune. Comment imaginer alors qu'il ait pu avoir les ateliers et les métaux nécessaires pour battre monnaie?

Nous allons aborder à présent la discussion numismatique en analysant les monnaies qui lui sont attribuées par certains numismates.

LE PRÉTENDU CORPUS MONÉTAIRE ATTRIBUÉ À TIGRANE LE JEUNE

Certains numismates ont attribué à Tigrane le Jeune divers types de monnaies très différents les uns des autres, ce qui ne fait que confirmer la confusion générale sur ces attributions. Après avoir prouvé l'impossibilité historique pour ce prince de battre monnaie, nous allons analyser les différentes théories d'attribution.

En 1996, Yeghia Nercessian dans un article sur les émissions de Tigrane II à Damas, en plus des types monétaires connus (n° 1-3) réunit

33 DIO CASSIUS, *Hist. rom.*, 36.

34 PLUTARCHUS, *Lucullus*, XXXII ; XLVI.

35 Ces remarques ouvrent la discussion sur un ensemble de questions techniques liées à la frappe monétaire qu'il faudra aborder dans une étude à venir.

36 HEWSEN, 2001, pp. 37 et 43.

un corpus de dix-sept nouveaux types monétaires qu'il attribue au même atelier et à la même période (n° 4-20). Il note, en outre que le portrait du souverain est celui d'un homme jeune, «young man portrait»³⁷ sans contester l'attribution de ces monnaies à Tigrane II.

Franck Kovacs dans sa monographie de 2016, reprend le corpus réunis par Y. Nercessian, le complète de douze nouveaux types et attribue ces 32 types monétaires à Tigrane le Jeune, dont deux drachmes³⁸ et sept tétradrachmes (*Planche 1*)³⁹. Cette quantité pose question car, chez le même auteur, Artavasdès II, qui a régné vingt ans, n'a que dix types monétaires, et Artaxias II, qui a régné plus de dix ans, en deux règnes, n'en a que trois. D'autre part, qu'un corégent ait pu non seulement émettre des monnaies en bronze mais ait été autorisé à battre le monnayage de prestige que sont les tétradrachmes est plus qu'improbable... Enfin, le fait que ce prince ait pu émettre sept séries monétaires⁴⁰ dans plusieurs ateliers de l'empire comme Tigranocerte⁴¹, Damas⁴² ou Artaxata⁴³, nous semble, pour les raisons invoquées plus haut, simplement impossible.

Enfin les périodes d'émission proposées ne correspondent à aucun récit chronologique plausible⁴⁴. Nous avons vu plus haut que, théoriquement, il n'aurait pu émettre des monnaies qu'avant sa nomination de régent vers l'an 70 av. J.-C. au plus tôt et qu'après l'arrivée de Pompée en Arménie, durant l'été 66, et l'attribution de Sophène. De plus, le type monétaire ACCP 151, avec une double datation 28 et 8 ou seulement 8, ne peut en aucun cas lui être attribué puisqu'il est totalement exclu qu'il ait régné 8 années ou qu'il ait pu battre monnaie en l'année 8 de l'ère pompéienne, qui ne débute qu'en 66 av. J.-C.⁴⁵, l'année 8 correspondant à 58

37 NERCESSIAN, 1996, p. 5.

38 ACCP 128 et 154.

39 ACCP 132; 134; 135; 136; 150; 152; 153.

40 Série 1 de 77/6 ca. à 72 av. J.-C.; Série 2 de 71 av. J.-C.; Série 3 71/70 à 69/8 av. J.-C.; Série 4 68/8 av. J.-C.; Série 5 70/69 à 69/8 av. J.-C.; Série 6 69/8 av. J.-C. et Série 66/5 av. J.-C. et enfin une frappe incertaine de 74-71/0 av. J.-C.

41 ACCP 128 à 133; 132 et 133; 141 à 158.

42 ACCP 134 à 140.

43 ACCP 158, cf. explications, pp. 21-22.

44 Cfr. nos développements supra.

45 Nous suivons les conclusions d'Henry Seyrig qui fait commencer l'ère pompéienne en 66 av. J.-C., cfr. HENRY SEYRIG, *Sur les ères de quelques villes de Syrie, Antiquités syriennes*, dans «Syria» 27 (1950), fasc. 1, pp. 5-56.

av. J.-C., durant laquelle il est prisonnier à Rome depuis près d'une décennie.

Continuons toutefois la discussion⁴⁶. Qu'un monarque de type absolu comme l'était Tigrane II, qui fut un bâtisseur d'empire et en tant que tel, ayant su préserver son pouvoir face à la puissance romaine, ait accepté de laisser de son vivant un de ses fils émettre des monnaies dans trois à quatre ateliers monétaires, dont celui des deux capitales de son royaume (Artaxata et Tigranocerte), nous paraît invraisemblable.

Un des principaux arguments utilisés par F. Kovacs est que le souverain a un visage jeune sur les monnaies. Cette constatation n'est pas discutable, mais doit être mise en perspective. Dispose-t-on de monnaies avec des souverains au visage décati? Évidemment non! Auguste qui a régné près de quarante ans a toujours diffusé des portraits juvéniles ou idéalisés. Le fait est que nous ne disposons d'aucun portrait ni d'aucune statue conservant un visage mûr d'Auguste. Plus près de nous, la reine Elisabeth II après quasi sept décennies de règne, n'est jamais représentée âgée sur ses monnaies. Pour terminer sur ce point, les dernières monnaies datées de Tigrane II, émises dans les années 60, présentent un buste bien plus jeune qu'on pourrait s'y attendre.

Un autre argument avancé par le numismate est la présence d'une étoile filante, ou d'une comète, sur la tiare du souverain⁴⁷, pouvant signifier une naissance ou un couronnement⁴⁸. C'est un argument intéressant mais qui ne vient aucunement étayer la théorie d'attribution des monnaies à Tigrane le Jeune. Bien au contraire, le nombre élevé de types monétaires que F. Kovacs a le grand mérite d'avoir répertoriés, ne fait que militer sur une attribution de ces monnaies au seul souverain ayant la capacité d'en émettre un si grand nombre: Tigrane II.

Avant Franck Kovacs, Clive Foss, dans un article méritoire dans lequel il essaie de définir les critères d'analyse du monnayage de Tigrane

46 Nous ne discutons pas ici la question du titre du souverain "roi" ou "roi des rois" qui appelle à de vastes développements dépassant notre sujet et ne l'éclairant guère. De même, celle des monogrammes DHMO ou DM, qui sera traitée dans une étude distincte.

47 VAHE G. GURZADYAN – RUBEN VARDANYAN, *Halley's comet of 87 BC on the coins of Armenian king Tigranes?*, dans «Astronomy & Geophysics», 2004, 45, p. 4, 6 ont émis en 2004 l'hypothèse qu'il devait s'agir du passage de la comète de Halley en 87 av. J.-C.

48 ACCP, 21-22.

II, a été le premier à faire, en 1986, une suggestion d'attribution d'une monnaie en bronze à Tigrane le Jeune (*Planche 2*)⁴⁹. Selon lui, la monnaie en question montre une tête – et non pas un buste - tournée à droite, ressemblant à un jeune homme, avec des caractéristiques différentes de celles de Tigrane II. Pour C. Foss, stylistiquement, cette monnaie ressemble aux monnaies d'Ardavasdès II. Nous avons démontré ci-avant le peu de pertinence de l'argument des portraits jeunes pour qualifier un souverain. La différence stylistique de cette monnaie peut tout simplement s'expliquer par l'écart du graveur dans un atelier monétaire éloigné, ou itinérant, à l'époque de Tigrane II.

Enfin, Oğuz Tekin, dans un article de 1992, avait attribué à Tigrane le Jeune cinq monnaies trouvées dans un trésor, lors des fouilles de Üçtepe (*Planche 3*)⁵⁰. Ces monnaies étaient attribuées à Tigrane le Grand par Seyrig, et à Tigrane I^{er} par Bedoukian et Nercessian⁵¹. De même, Frédérique Duprat, dans une étude des monnaies Tigranides du Cabinet des médailles de Paris, a catalogué ces monnaies, laissant ouverte leur attribution⁵². Dans un article plus récent, Oğuz Tekin a révisé sa position pour attribuer les monnaies à Tigrane I^{er}⁵³. L'attribution de ces monnaies reste encore très discutée. Récemment, Franck Kovacs les a attribuées à la période de Nisibe de Tigrane le Grand, tandis que Jack Nurpetlian préférait les attribuer à Tigrane III⁵⁴.

49 Monnaie n° 106 de son article, FOSS, *The Coinage of Tigranes the Great*, cit., p. 51; conclusions reprises dans le même article.

50 OĞUZ TEKIN, *The Coins from Üçtepe with a Problematic Emission of Tigranes the Younger*, «*Epigraphica Anatolica*», 20 (1992), 43-54.

51 HENRY SEYRIG, *Sur les ères de quelques villes de Syrie, Antiquités syriennes*, dans «*Syria*» 27 (1950), pp. 5-56 ; CAA et ACTV.

52 FREDERIQUE DUYRAT, *Tigrane en Syrie: un prince sans images*, dans «*Cahiers des études anciennes*», 49 (2012), pp. 167-209.

53 OGUZ TEKIN, *APK kontrmarkli Tigranes sikkeleri (Les monnaies de Tigrane avec la contremarque APK)*, in *Muhibbe Darga Armagani*, éd. TANER TARHAM – AKSEL TIBET – ERKAN KONYAR, Sadberk Hanım Museum Publication, İstanbul 2008, pp. 505-510.

54 JACK NURPETLIAN, *Ancient Armenian Coins: The Artaxiad Dynasty (189 BC - AD 6)*, dans «*Berytus Archaeological Studies*», 51-52 (2008-2009), p. 136. Le monnayage de Tigrane III est toujours un mystère, et les dizaines de types monétaires qui lui ont été attribuées encouragent à la plus grande prudence. Nous n'avons pas encore réussi à déterminer des critères satisfaisants pour attribuer avec une probabilité raisonnable

Sans entrer dans le débat des multiples critères d'attribution des monnaies émises par un souverain appelé « Tigrane », nous voulons simplement conclure sur un point qui nous semble raisonnablement certain. À ce jour, il n'est pas possible d'attribuer de monnaies à Tigrane le Jeune, fils félon de Tigrane II.

MAXIME YEVADIAN

des monnaies à ce souverain. Il nous paraît donc sage de laisser ces monnaies à Tigrane I^{er}.

Planche 1

Exemples de monnaies attribuées à Tigrane le Jeune par Franck Kovacs



ACCP 144 - Leu Numismatik, Vente 4, 25 mai 2019, lot 336



ACCP 149 - Leu Numismatik, Vente 4, 25 mai 2019, lot 331



ACCP 154 – Leu Numismatik, Vente 4, 25 mai 2019, lot 337



ACCP 158 - Nomos Numismatists, Vente 18, 5 mai 2019, lot 234

Planche 2

Monnaie attribuée par Cliff Foss, 1966 A, n° 106



Image d'après Foss, 1986

Planche 2

Exemples de monnaies attribuées par Oğuz Tekin, 1992



Leu Numismatik AG, Web Auction 5 23 Sep 2018, lot 341



ACCP 62, Nomos Numismatists, Vente 18, 5 mai 2019, lot 224

Sommario

TIGRAN IL GIOVANE: LA SUA STORIA E POSSIBILI MONETE A LUI ATTRIBUITE

MAXIM EVADIAN

I numismatici sono perlopiù riservati sul fatto che Tigran il Giovane fosse in grado di emettere monete. La maggior parte di loro non gli attribuisce alcun “tipo” monetario, altri hanno tentato, con più o meno successo. Un esame degli antichi testi ci porta a supporre che Tigran il Giovane potesse, teoricamente, coniare moneta in cinque occasioni: a) durante una possibile co-reggenza con il padre, tra il 70 e il 69 a.C., b) durante la ribellione contro suo padre, nel 67 a.C., c) durante l'invasione dell'Armenia da parte dei Parti, nel 66 a.C., d) mentre era re di Sofene, nel 66 a.C. e, infine, e) durante il suo esilio a Roma, dopo il 66 a.C.

È più che improbabile che Tigran II, durante il suo regno, abbia permesso al figlio più giovane di coniare monete in suo nome, durante una possibile co-reggenza.

Durante la ribellione e l'invasione dell'Armenia da parte dei Parti, la capitale non fu presa e il principe Tigran rimase sotto le sue mura, senza una zeccha per poter battere moneta. Inoltre, non esiste un tipo di moneta partico che possa essere a lui attribuito.

La presunta reggenza su Sophene, promessa da Pompeo, che durerà pochissimo tempo, è in realtà solo un sotterfugio romano per impossessarsi dei tesori.

Infine, l'esilio a Roma esclude qualsiasi emissione di moneta.

Tutte queste osservazioni storiche ci portano a considerare che Tigran il Giovane non ha mai avuto l'opportunità, né il tempo necessario, per poter coniare monete.